

Destructions d'infrastructures palestiniennes - L. Fabius répond à notre interpellation

27 juin 2014



Le 2 juin dernier, la Plateforme Palestine a adressé un courrier à Laurent Fabius concernant les démolitions de maisons et d'infrastructures palestiniennes par l'armée israélienne. Vous trouverez ci-dessous notre lettre et la réponse de Monsieur Fabius reçue le 27 juin 2014.

Lettre de la Plateforme Palestine

Paris, le 2 juin 2014

Monsieur le ministre,

Lundi 19 mai 2014, des bulldozers de l'armée israélienne ont rasé plus de 1500 arbres fruitiers et ont détruit les exploitations en terrasse du lieu-dit Tente des Nations appartenant à la famille Nassar, près de la colonie de Newe Daniel, au sud de Bethléem en Palestine occupée. Cette destruction est une violation flagrante du droit à la propriété de cette famille et s'attaque également aux efforts de dialogue interculturel que porte le projet de la Tente des Nations. Elle a été menée alors qu'un recours en justice est en cours.

Ces destructions s'inscrivent dans une politique de colonisation et d'expulsion des Palestiniens vivant en Cisjordanie dont Jérusalem-Est. A Jérusalem-Est, l'urbanisme a été le prétexte de l'accaparement de 87% du territoire. Par exemple, le quartier d'Al Bustan a été placé en « zone verte » pour la création d'un parc biblique juif. 88 immeubles sont en instance de démolition dans ce quartier. 130 familles (1 400 personnes) seront sans domicile à l'issue de ces destructions. Au moins 20% des Palestiniens de Jérusalem-Est ont été expropriés pour la construction de colonies. De lourdes restrictions empêchent les Palestiniens de Jérusalem-Est de construire et les constructions sans permis sont détruites. De 2009 à 2013, les autorités

israéliennes ont démolit 270 structures palestiniennes, des maisons pour la plupart.

Depuis plusieurs années, les démolitions de maisons en Cisjordanie (dont Jérusalem-Est) par les autorités israéliennes ont considérablement augmenté. En 2013, 663 structures palestiniennes ont été démolies par les autorités israéliennes, déplaçant 1103 personnes dont 545 enfants. 132 structures ont été détruites durant les deux premiers mois de l'année 2014. Les structures démolies comprennent des maisons et des réservoirs d'eau. La plupart de ces démolitions (89%) ont eu lieu dans des communautés vulnérables dans la zone C, les autres à Jérusalem-Est.

En 2012, quelque 604 structures, dont un tiers d'habitations et 36 citernes d'eau, ont été détruites au cours de l'année. De ce fait, 870 Palestiniens ont été chassés de chez eux. Au moins 1 600 autres ont subi les effets des démolitions.

En 2011, plus de 620 constructions ont été détruites au cours de l'année. Près de 1 100 Palestiniens ont été déplacés après la démolition de leur maison, soit 80 % de plus qu'en 2010 ; plus de 4 200 autres ont subi les effets de la démolition de 170 abris pour animaux et de 46 citernes de collecte d'eau de pluie.

Un des buts de cette politique israélienne est de pousser la population palestinienne hors de son territoire. Depuis 10 ans, 300 000 Palestiniens ont été contraint de quitter leur pays.

La politique de nettoyage ethnique de l'Etat israélien est aussi dirigée contre les Palestiniens vivant en Israël. D'autres destructions ont en effet visé des familles palestiniennes dans le village de bédouins d'Al-Arakib, situé dans le nord du Néguev. Mercredi 21 mai 2014, huit ordres d'expulsion ont ciblé des installations dans le cimetière de ce village qui a été détruit plus de 60 fois. Malgré la violence policière et les arrestations, les habitants n'ont pas abandonné leurs terres et ont reconstruit leurs installations. Le dernier ordre de démolition soulève en outre des problèmes juridiques car le cas du village d'Al-Arakib est actuellement en cours d'instruction.

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine demande au gouvernement français d'intervenir auprès des autorités israéliennes afin que cessent ces politiques de dépossession et d'expulsion des Palestiniens en Palestine occupée et en Israël.

Nous vous remercions de l'attention que vous prêterez à ce courrier et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération. Nous vous informons par ailleurs que nous rendrons cette lettre publique.

Claude Léostic,
Présidente de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

Réponse de Laurent Fabius

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 24.06.14 003778 1

Le Ministre

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la multiplication des démolitions et des expropriations qui touchent les logements, les infrastructures et les terres appartenant aux Palestiniens de la zone C. Je souhaite, en retour, porter à votre connaissance les éléments d'information suivants.

La France considère la zone C comme une partie intégrante du futur Etat palestinien et estime que son développement économique et social est une condition nécessaire à la viabilité de celui-ci, comme l'ont souligné les conclusions du conseil des Affaires étrangères de l'Union européenne du 14 mai 2012. Avec ses partenaires européens, la France a engagé Israël à respecter ses obligations s'agissant des conditions de vie de la population palestinienne, notamment en mettant fin aux déplacements de populations et aux destructions d'infrastructures, et en améliorant l'accès à l'eau, dans le respect du droit international humanitaire et de la IV^e Convention de Genève qui s'appliquent aux Territoires palestiniens. Elle a également appelé Israël à collaborer avec l'Autorité palestinienne afin que celle-ci dispose d'une capacité d'accès et de contrôle étendue concernant la zone C.

Lors de la session de mars 2014 du Conseil des droits de l'Homme, la France a également voté en faveur de la résolution 25/28 portant sur les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés. Celle-ci condamne les expropriations de terres, les démolitions d'habitations, les confiscations et les destructions de biens et les expulsions dont sont victimes les Palestiniens, et rappelle les conséquences socio-économiques dramatiques qu'entraînent le détournement de ressources en eau et la destruction de vergers et de cultures. Elle demande également à Israël de mettre un terme aux politiques et aux pratiques discriminatoires affectant les Palestiniens et déplore le déplacement forcé de civils.

Notre Consulat Général à Jérusalem et notre Ambassade à Tel Aviv suivent avec attention les développements de la colonisation et les violences qui l'accompagnent. La France condamne systématiquement la colonisation israélienne dans les Territoires palestiniens, qui est illégale au regard du droit international et qui constitue une menace vis-à-vis des efforts de paix et de la viabilité d'une solution fondée sur deux Etats.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes hommages respectueux.



Laurent FABIUS

Madame Claude LÉOSTIC
Présidente
Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine
14, passage Dubail
75010 PARIS

- Emplacement : [Vous êtes ici : Accueil](#) > [Espace presse](#) > [Communiqués](#) >

- Adresse de cet article :

<https://stopcolonies.fr/Destructions-d-infrastructures-palestiniennes-L-Fabius-repond-a-notre>